



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP



VICE-PRIMATURE, MINISTÈRE DE L'ENERGIE
ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS)
(REPUBLIQUE GABONAISE)

**EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL DANS LE CADRE DE LA
REALISATION DE L'AUDIT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET**

N° d'Avis à manifestation d'intérêt : AMI N°003/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2022
Secteur : Eau et Assainissement
Financement : BAD N°2000200003602/AGTF N°5050200000651
N° Identification du Projet : P-GA-E00-001

1. La République Gabonaise a reçu deux prêts dont l'un de la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'autre de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de couvrir le coût du Programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement au Gabon, premier sous-Programme Intégré pour l'Alimentation en Eau Potable et l'Assainissement de Libreville «PIAEPAL» - Volet 1 : Eau potable et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêts pour financer le contrat de services d'un Consultant Individuel qui sera chargé de la réalisation de l'audit **de conformité environnementale et sociale du Projet**.
 2. Les services prévus au titre du contrat à conclure seront réalisés sous la supervision du Coordonnateur du projet, et porteront sur l'audit de conformité environnementale et sociale des travaux réalisés et ceux en cours d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PIAEPAL. Il s'agira notamment pour le Consultant Individuel, d'évaluer le niveau de conformité du projet par rapport aux exigences environnementales et sociales applicables.
 - o Examiner les exigences des politiques environnementales et sociales de la Banque, y compris le changement climatique et le genre ;
 - o Examiner les législations, réglementations, normes, normes et procédures nationales applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avant les actions ;
 - o Examiner les rapports disponibles sur le projet, les rapports périodiques de mise en œuvre du projet, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet ;
 - o Déterminer et convenir, avec l'entité d'exécution du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité ;
 - o Évaluer la capacité réelle de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents E&S connexes applicables au projet ;
 - o Effectuer des inspections des sites du projet pour évaluer les activités E&S mises en œuvre, y compris la gestion des entrepreneurs et les risques y compris les impacts environnementaux et sociaux connexes ; et
 - o Préparer un rapport complet présentant une analyse logique (qualitatif et quantitatif) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'environnement, santé et sécurité (ESS), etc.
 3. Le délai d'exécution des prestations est fixé à Trente (30) jours calendaires.
 4. La Vice-Primature, Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (VPMERH), à travers l'Unité de Coordination du Projet « PIAEPAL », invite les Consultants Individuels intéressés, éligibles et qualifiés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
 5. Les Consultants Individuels éligibles et intéressés doivent produire les informations, en langue française uniquement, sur leurs capacités et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation des prestations susmentionnées : [présentation des qualifications, des expériences similaires et pertinentes en rapport avec l'objet de la mission, fournir les attestations de bonne fin des services accomplis, indiquer la disponibilité du personnel qualifié y joindre la liste et les CV ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes.
 6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition d'Octobre 2015)** », qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
 7. Les Consultants Individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires relatives à la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous ou en faisant une demande formelle par écrit ou par E-mail : du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 08 h 30 mn à 16 h 00 mn (heure locale, TU+1)**.
 8. Les expressions d'intérêt, écrites en français, peuvent être envoyées par mail ou par courrier recommandé ou déposées directement, sous pli fermé en version papier et en quatre (04) exemplaires (1 original + 3 copies), dans les locaux abritant les Services de l'Unité de Coordination du PIAEPAL avec accusé de réception, à l'adresse ci-dessous, au plus tard **le 17 novembre 2022 à 10 h 00 mn (heure locale, TU+1)**.
 9. Les manifestations d'intérêt porteront expressément la mention : « **Réponse à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°003/PIAEPAL/BAD/GAB/MERH/UCP/2022 en vue de dresser une liste restreinte des Consultants Individuels dans le cadre de la réalisation de l'audit de conformité environnementale et sociale du Projet** ». « **A n'ouvrir uniquement qu'en présence de la Commission de dépouillement des candidatures** ».
- Les manifestations d'intérêt seront préparées et soumises à l'attention de :
- Monsieur le Coordonnateur du Projet
Unité de Coordination du Projet « UCP-PIAEPAL »
Immeuble de la Vice-Primature, Ministère de l'Eau et de l'Energie
Bâtiment C, 3ème Etage
Pont de Gué-Gué ; Impasse André MBA OBAME
BP : 1172 Libreville, République Gabonaise
Téléphones : (+241) 77 17 91 65/(+241) 66 33 06 95
E-mail : ucp_piaepal18@yahoo.com

Gervais NGUEMA MBA
Coordonnateur du Projet PIAEPAL